



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 75153

Texte de la question

M. Guy Drut appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en charge de certaines vaccinations. En effet, le mois dernier, un nourrisson est décédé en Seine-et-Marne à la suite d'une complication infectieuse fulgurante, le purpura fulminans pneumococcique. Cette mort aurait pu être évitée car une vaccination efficace existe. Il s'agit du vaccin pneumococcique osidique conjugué. Cependant, son coût de 262,20 euros, non remboursé par la sécurité sociale, porte atteinte à son utilisation diffuse et efficace. Compte tenu de ces éléments, il demande au ministère si le comité technique des vaccinations a évalué la possibilité ainsi que la faisabilité d'étendre et de rendre obligatoire ce type de vaccination afin d'éviter qu'un tel drame ne vienne à nouveau toucher injustement des familles désarmées financièrement face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75153

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1866